

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 229, rue St-Omer, Lévis, le jeudi **vingt-trois août deux mille douze à 19 h 30.**

**SONT PRÉSENTS :**

M. Michel Patry, Président  
M. Jean-Pierre Bazinet, Vice-président  
Mme Janet Jones, Administratrice  
M. Michel Turner, Administrateur  
M. Jean-Luc Daigle, Administrateur  
M. Mario Fortier, Administrateur  
M. Serge Côté, Administrateur  
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.  
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.  
M. Jean-François Carrier, Directeur général  
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général

**- ORDRE DU JOUR -**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du jeudi 21 juin 2012
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du jeudi 5 juillet 2012
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du mercredi 25 juillet 2012
5. Modification des Règlements d'emprunt numéro 89-90 et des règlements numéro 92, 94 et 96
6. Modification d'échéance des Règlements d'emprunt numéro 89-90 et des règlements numéro 92, 94 et 96
7. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publique – pour le refinancement des soldes des règlements numéro 89-90 et des règlements numéro 92, 94 et 96
8. Journées « Défi sans auto au boulot » et « Défi de la journée internationale sans voiture » les 18 et 22 septembre 2012 dans le cadre de la Semaine des transports collectifs et actifs
9. Autorisation d'assister au colloque annuel de l'ATUQ (Association du transport urbain du Québec) les 25 et 26 octobre 2012 à Saguenay. – Transport en commun : opération séduction

10. Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec la Commission scolaire des Navigateurs (Lévis)
11. Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec l'institution privée : Juvénat Notre-Dame (Lévis)
12. Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec l'institution privée : Collège de Lévis
13. Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec l'institution privée : Marcelle-Mallet
14. Félicitations à tout le personnel affecté au service de navette mise en place dans le cadre des évènements « Les grands feux Loto Québec » et « Festivent »
15. Autorisation de procéder à un Appel d'Offres sur invitation pour le déneigement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis et du stationnement dans le secteur de la traverse de Lévis
16. Renouvellement de l'entente contractuelle avec Gestion J. Paquet Inc. (Lévis) pour la location d'un terrain commercial, désigné comme étant le Parc-O-Bus du Pont, quartier St-Nicolas (Lévis)
17. Comptes payables
18. Points divers
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

---

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

En vertu du Règlement (régie interne), les personnes qui désirent prendre la parole doivent s'identifier et adresser leurs questions au Président.

---

### **1.- Adoption de l'ordre du jour**

#### **- RÉOLUTION 2012-098-**

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier  
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

**QUE** l'ordre du jour de l'Assemblée ordinaire du jeudi, 23 août 2012 soit adopté tel lu.

**Adoptée.-**

**2. - Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 21 juin 2012**

**- RÉSOLUTION 2012-099-**

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet  
appuyé par Madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le jeudi 21 juin 2012 soit adopté tel que lu.

**Adoptée.-**

**3.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 5 juillet 2012 par conférence téléphonique**

**- RÉSOLUTION 2012-100-**

Il est proposé par Monsieur Michel Turner  
appuyé par Monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le jeudi 5 juillet 2012 soit adopté tel que lu.

**Adoptée.-**

**4.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue par conférence téléphonique le mercredi 25 juillet 2012**

**- RÉSOLUTION 2012-101-**

Il est proposé par Madame Marjorie Guay

appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue par conférence téléphonique le mercredi 25 juillet 2012 soit adopté tel que lu.

**Adoptée.-**

**5.- Modification des Règlements d'emprunt numéro 89-90 et des règlements numéro 92, 94 et 96**

**- RÉSOLUTION 2012-102-**

**ATTENDU QUE** la Société de transport de Lévis entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de **1 447 900 \$**, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
89	1 077 500 \$
90	198 500 \$
92	37 336 \$
94	34 317 \$
96	100 247 \$
<b>Total :</b>	<b>1 447 900 \$</b>

**ATTENDU QUE** aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises ;

**Il est par conséquent,**

proposé par Monsieur Serge Côté  
appuyé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet

et résolu unanimement

**QUE** les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié

antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de **1 447 900 \$** :

**QUE** les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du **5 septembre 2012**;

**QUE** ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci;

**QUE** CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS ;

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet le Conseil autorise le trésorier, M. Jean-François Carrier, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises » ;

**QUE** pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitées (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

**Banque Nationale du Canada**

49b, Kennedy, 2e étage

Lévis (QC) G6V 6C3

**QUE** les intérêts seront payables semi annuellement le **5 septembre** et le **5 mars** de chaque année;

**QUE** les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7);

**QUE** les obligations seront signées par le président et le trésorier. La Société de transport de Lévis, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**Adoptée.-**

**6.- Modification d'échéance des Règlements d'emprunt numéro 89-90 et des règlements numéro 92, 94 et 96**

**- RÉSOLUTION 2012-103-**

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier  
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

**QUE** pour réaliser l'emprunt au montant de **1 447 900 \$**, effectué en vertu **des règlements numéros 89-90 et des règlements numéro 92, 94 et 96**, la Société de transport de Lévis doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **Cinq (5) ans (à compter du 5 septembre 2012)**; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour **les règlements numéros 89-90 et les règlements numéro 92, 94 et 96**, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

**Adoptée.-**

**7.- Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques – pour le refinancement des soldes des règlements numéro 89-90 et des règlements numéro 92, 94 et 96**

**- RÉSOLUTION 2012-104-**

**ATTENDU QUE** la Société de transport de Lévis entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance en vertu des **règlements numéro 89-90 et des règlements numéro 92, 94 et 96**;

**ATTENDU QUE** la Société de transport de Lévis a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal » des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de **1 447 900 \$**; datée du **5 septembre 2012**;

**ATTENDU QU'** à la suite de cette demande, la Société a reçu les soumissions ci-dessous détaillées;

Nom du soumissionnaire	Montant	Taux	Échéance
Caisse populaire Desjardins Lévis	255 100 \$	2,78000 %	2013
Caisse populaire Desjardins Lévis	262 900 \$	2,78000 %	2014
Caisse populaire Desjardins Lévis	270 800 \$	2,78000 %	2015
Caisse populaire Desjardins Lévis	279 200 \$	2,78000 %	2016
Caisse populaire Desjardins Lévis	379 900 \$	2,78000 %	2017
<b>Prix : 100,00000 Coût réel : 2,780000 %</b>			

Banque Royale du Canada	255 100 \$	2,78000 %	2013
Banque Royale du Canada	262 900 \$	2,78000 %	2014
Banque Royale du Canada	270 800 \$	2,78000 %	2015
Banque Royale du Canada	279 200 \$	2,78000 %	2016
Banque Royale du Canada	379 900 \$	2,78000 %	2017
<b>Prix : 100,00000 Coût réel : 2,78000 %</b>			

Financière Banque Nationale Inc.	255 100 \$	1,85000 %	2013
Financière Banque Nationale Inc.	262 900 \$	2,05000 %	2014
Financière Banque Nationale Inc.	270 800 \$	2,25000 %	2015
Financière Banque Nationale Inc.	279 200 \$	2,50000 %	2016
Financière Banque Nationale Inc.	379 900 \$	2,70000 %	2017
<b>Prix : 98,98400 Coût réel : 2,78250 %</b>			

**ATTENDU QUE** Le résultat du calcul des coûts réels indique qu'il y a eu égalité entre des soumissions déposées. Celles-ci présentant les conditions les plus avantageuses, le ministre des Finances a procédé à un tirage au sort afin de sélectionner le soumissionnaire gagnant parmi les offres ex aequo, conformément au processus prévu dans de telles circonstances. À la suite de ce tirage au sort, la soumission gagnante est celle déposée par la firme CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LÉVIS.

Il est proposé par Madame Janet Jones

appuyé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet

et résolu unanimement

**QUE** l'émission d'obligations au montant de **1 447 900 \$** de la Société de transport de Lévis soit adjugée à la Caisse populaire Desjardins de Lévis.

**QU'UNE** demande soit faite à ces derniers de mandater la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

**QUE** M. Michel Patry, président et M. Jean-François Carrier, trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**QUE** CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authenticateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS.

**QUE** CDS procèdera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

**Adoptée.-**

**8.- Journées « Défi sans auto au boulot » et « Défi de la journée internationale sans voiture » les 18 et 22 septembre 2012 dans le cadre de la Semaine des transports collectifs et actifs**

**- Résolution 2012 -105-**

**Considérant que :** les journées « **Défi sans auto au boulot** » et « **Défi de la journée internationale sans voiture** » se tiendront respectivement les mardi et samedi 18 et 22 septembre 2012;

**Considérant que :** ces évènements orchestrés au niveau régional par l'organisme « Accès transports viables » permettent de faire la promotion des transports collectifs et actifs auprès de la population;



**Considérant :** qu'Accès transports viables a sollicité la participation de la Société de transport de Lévis afin qu'elle donne accès gratuitement à son réseau à l'occasion de ces deux (2) journées;

**Considérant :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet  
appuyé par Madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

**Que** ce Conseil est favorable à offrir la gratuité aux clientèles du service d'autobus, du taxi collectif et du service de transport adapté à l'occasion des journées « **Défi sans auto au boulot** » et « **Défi de la journée internationale sans voiture** » qui se tiendront respectivement les 18 et 22 septembre 2012 dans le cadre de la Semaine des transports collectifs et actifs.

**Adoptée.-**

- 9.- **Autorisation d'assister au colloque annuel de l'ATUQ (Association du transport urbain du Québec) les 25 et 26 octobre 2012 à Saguenay. – *Transport en commun : opération séduction***

#### **RÉSOLUTION - 2012-106-**

**CONSIDÉRANT** que le colloque annuel 2012 de l'ATUQ a lieu les 25 et 26 octobre 2012 à Saguenay;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de ce colloque, des conférenciers internationaux documenteront les sujets suivants :

- Comment développer une image de marque et tirer profit des nouveaux médias
- L'autobus du futur
- L'information à la clientèle
- L'aménagement urbain

- Les nouveaux mobiliers urbains
- Etc.

**CONSIDÉRANT** l'opportunité pour les membres du conseil d'administration et les gestionnaires de la STLévis d'enrichir leurs réflexions quant à l'organisation des services en assistant à de telles conférences;

Il est proposé par Madame Marjorie Guay  
appuyé par Madame Janet Jones  
et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise une dépense au montant de 5 000\$ (inscription, logement et déplacement) taxes en sus afin de permettre aux membres du conseil d'administration et aux gestionnaires de la STLévis de participer au colloque annuel de l'ATUQ qui se tiendra à Saguenay les 25 et 26 octobre 2012.

**Adoptée.-**

**10.- Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec la Commission scolaire des Navigateurs (Lévis)**

**- RÉSOLUTION 2012-107-**

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier  
appuyé par Monsieur Serge Côté  
et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise monsieur Michel Patry, président ainsi que monsieur Jean-François Carrier, directeur général à signer pour et au nom de la Société de transport de Lévis le contrat ***pour le transport des écoliers des institutions de la Commission scolaire des Navigateurs (Lévis)*** à intégrer au réseau de transport en commun ***pour l'année 2012-2013;***

**QUE** pour l'année 2012-2013, la Commission scolaire des Navigateurs garantit l'achat de cinq mille (5000) titres de transport.

**Adoptée.-**

**11.- Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec l'institution privée : Juvénat Notre-Dame (Lévis)**

**RÉSOLUTION 2012-108 -**

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle  
appuyé par Monsieur Michel Turner  
  
et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise monsieur Michel Patry, président ainsi que monsieur Jean-François Carrier, directeur général à signer pour et au nom de la Société de transport de Lévis le contrat pour ***le transport de 297 écoliers de l'institution privée : Juvénat Notre-Dame (Lévis)*** à intégrer au réseau de transport en commun ***pour l'année 2012-2013.***

**Adoptée.-**

**12. - Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec l'institution privée : Collège de Lévis**

**RÉSOLUTION 2012-109-**

Il est proposé par Madame Janet Jones  
appuyé par Monsieur Serge Côté  
  
et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise monsieur Michel Patry, président ainsi que monsieur Jean-François Carrier, directeur général à signer pour et au nom de la Société de transport de Lévis le contrat pour ***le transport d'un minimum de 150 écoliers de l'institution privée : Collège de Lévis*** à intégrer au réseau de transport en commun ***pour l'année 2012-2013.***

**Adoptée.-**

**13.- Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec l'institution privée : Marcelle-Mallet**

**RÉSOLUTION 2012 -110-**

Il est proposé par Madame Marjorie Guay  
appuyé par Monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise monsieur Michel Patry, président ainsi que monsieur Jean-François Carrier, directeur général à signer pour et au nom de la Société de transport de Lévis le contrat pour ***le transport d'un minimum de 100 écoliers de l'institution privée : Marcelle-Mallet*** à intégrer au réseau de transport en commun ***pour l'année 2012-2013.***

**Adoptée.-**

**14. - Félicitations à tout le personnel affecté au service de navette mise en place dans le cadre des évènements « Les grands feux Loto Québec » et « Festivent »**

**- RÉSOLUTION 2012 -111-**

**CONSIDÉRANT :** que dans le cadre des évènements « Les grands feux Loto Québec » et « Festivent », la Société de transport de Lévis à procéder à la mise en place d'un service de navette afin d'assurer les déplacements de la population de la Ville de Lévis et des visiteurs qui ce sont déplacés pour y assister ;

**CONSIDÉRANT :** que l'envergure des foules attendues et la tenue simultanée des évènements le 1<sup>er</sup> août posaient un défi logistique important à l'équipe de la Société de transport de Lévis ;

**CONSIDÉRANT :** les commentaires élogieux recueillis et entendus de la part des festivaliers et de nos partenaires ;

**CONSIDÉRANT :** que cette réussite est le fruit du professionnalisme, de l'engagement et des efforts déployés par les chauffeurs d'autobus, le personnel du service de l'exploitation ainsi que les membres du service à la clientèle et du service de l'entretien;

Il est proposé par Madame Janet Jones  
appuyé à l'unanimité

**QUE** ce Conseil adresse à tout le personnel des services concernés de la Société de transport de Lévis leurs sincères félicitations et remerciements pour la qualité des services offerts à la population lors de ces évènements.

**Adoptée.-**

**15. - Autorisation de procéder à un Appel d'Offres sur invitation pour le déneigement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis et du stationnement dans le secteur de la traverse de Lévis**

**- RÉSOLUTION 2012 -112-**

**CONSIDÉRANT :** que les contrats de déneigement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis et du stationnement dans le secteur de la traverse de Lévis sont maintenant terminés et que ceux-ci doivent être renouvelés pour une période de un (1) an;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Serge Côté  
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à un Appel d'offres sur invitation pour le déneigement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis et du stationnement dans le secteur de la traverse de Lévis pour une durée de un (1) an.

**Adoptée.-**

**16. Renouvellement de l'entente contractuelle avec Gestion J. Paquet Inc. (Lévis) pour la location d'un terrain commercial, désigné comme étant le Parc-O-Bus du Pont, quartier St-Nicolas (Lévis)**

**- RÉSOLUTION 2012 -113-**

**CONSIDÉRANT QUE :** La Société de transport de Lévis exploite un terrain connu sous le numéro civique du 275, rue du Pont quartier St-Nicolas (Lévis) à titre de stationnement

incitatif pour sa clientèle de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière Ouest et des environs;

**CONSIDÉRANT QUE :** ledit terrain est une plaque tournante pour les activités de la STLévis puisque des centaines d'usagers y montent et descendent quotidiennement;

**CONSIDÉRANT QUE:** le bail signé en 2008 de la ST Lévis avec Gestion J. Paquet Inc. (Lévis) vient à échéance le 31 décembre 2012;

**CONSIDÉRANT QUE:** la date de mise en service du nouveau réseau de transport de la ST Lévis dans cet arrondissement n'est pas encore connue;

**CONSIDÉRANT QU' :** une mise en service de ce nouveau réseau est à prévoir d'ici la fin du bail (2015), la Direction générale juge qu'il est préférable de maintenir ce stationnement incitatif pour faciliter une meilleure transition entre les deux offres de service;

**CONSIDÉRANT QUE :** la Loi sur les sociétés de transport en commun soustrait du processus d'appel d'offres publiques l'acquisition ou le renouvellement d'un contrat de location d'un immeuble même si la dépense projetée est de 25 000\$ ou plus;

**CONSIDÉRANT :** la proposition déposée par Gestion J. Paquet Inc. (Lévis)

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par Monsieur Michel Turner  
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à renouveler de gré à gré l'entente de location avec l'entreprise *Gestion J Paquet Inc.* (Lévis) pour une période de trois (3) ans, avec option de renouvellement de location pour deux (2) années additionnelles (Référence : termes et conditions présentés dans la fiche de prise de décision : FPD Dex 2012-015).

**Adoptée.-**

## 17.- COMPTES PAYABLES

### - RÉSOLUTION 2012-114-

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle  
appuyé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet  
et résolu unanimement

**QUE** les comptes provenant du registre des déboursés préparés par le service de la comptabilité et ci-annexés pour faire partie intégrante de la présente soient acceptés à savoir :

Salaire :	Période # 23 à # 31	\$	1 374 151.73
Bordereaux nos :	# 18330 à # 18968	\$	5 232 844.59
Paiements directs :		\$	64 752.86

## CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussigné, **Jean-François Carrier, trésorier** certifie par la présente que les crédits sont disponibles à même le budget 2012 de la Société de transport de Lévis pour acquitter le paiement des comptes payables.

## 18.- Points divers

Néant

## 19. - Période de questions

**20. - Levée de l'assemblée**

**- RÉSOLUTION 2012-115-**

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier  
appuyé par Monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu unanimement

**QUE** l'assemblée soit levée.

---

**Le Président, Michel Patry**

---

**Le secrétaire, Mario Sirois**